

Section 2.—Le Canada et les Nations Unies*

La première mesure en vue de l'établissement d'un organisme pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été prise à Dumbarton Oaks, Washington, D.C., où les représentants des quatre gouvernements qui avaient signé la déclaration de Moscou le 1er novembre 1943—Chine, Union des Républiques Soviétiques Socialistes, Royaume-Uni et Etats-Unis—se réunirent d'août à octobre 1944 et esquissèrent une série de propositions pour le nouvel organisme. Ces propositions s'appuyaient sur les principes généraux contenus dans la déclaration des Nations Unies. Les Etats alliés en vue de résister à l'agression nazie, fasciste et japonaise signèrent la déclaration le 1er janvier 1942. Par la suite, tout Etat signant la déclaration est devenu membre des Nations Unies.

A la conférence de Yalta en février 1945, entre l'U.R.S.S., le Royaume-Uni et les Etats-Unis, les signataires de la déclaration des Nations Unies reçurent l'invitation de se réunir à San Francisco pour considérer les propositions découlant de la réunion à Dumbarton Oaks. Le Parlement du Canada approuva par une majorité écrasante une résolution souscrivant à l'acceptation de l'invitation de la part du Gouvernement. Cinquante nations étaient représentées à San Francisco. Durant la conférence, qui dura du 25 avril au 26 juin 1945, les propositions de Dumbarton Oaks furent le fondement de la discussion. La Charte des Nations Unies, qui fut rédigée à San Francisco, fut dressée après un débat long et détaillé en conférence plénière.† La Charte est la constitution de l'organisme nommé "Les Nations Unies", sur la proposition de feu le président Roosevelt. Le 24 octobre 1945, après la présentation du nombre requis de ratifications, la Charte devint en vigueur. Le Parlement du Canada ratifia la Charte le 19 octobre 1945.

Le Canada était représenté à la conférence de San Francisco par une délégation des deux Chambres du Parlement et des deux côtés de la Chambre. Les délégués suivants furent désignés:—

Le très hon. W. L. Mackenzie King, Premier Ministre du Canada;
 Le très hon. L. S. St-Laurent, C.R., M.P., Ministre de la Justice;
 L'hon. J. H. King, M.D., leader du Gouvernement au Sénat;
 L'hon. Lucien Moraud, C.R., membre du Sénat;
 M. Gordon Graydon, M.P., chef de l'Opposition à la Chambre des Communes;
 M. M. J. Coldwell, M.P., président et chef parlementaire, Co-operative Commonwealth Federation; et
 Mme Cora T. Casselman, M.P.

Les délégués étaient assistés de fonctionnaires supérieurs du Gouvernement: M. N. A. Robertson, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires Extérieures; M. H. H. Wrong, sous-secrétaire d'Etat conjoint pour les Affaires Extérieures; M. L. B. Pearson, ambassadeur canadien à Washington; M. L. D. Wilgress, ambassadeur canadien à Moscou; M. W. F. Chipman, ambassadeur canadien au Chili; M. Jean Désy, ambassadeur canadien au Brésil; le major-général M. A. Pope, officier d'état-major auprès du Premier Ministre; un personnel d'experts et de conseillers.

La Charte des Nations Unies

Le but principal des Nations Unies est de "maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes

* Ecrit par C. S. A. Ritchie, Ministère des Affaires Extérieures, Ottawa.

† Le rapport de la délégation canadienne à la conférence de San Francisco, publié comme série de la Conférence de 1945, n° 2, renferme les textes de la charte et des propositions de Dumbarton Oaks, ainsi qu'un commentaire détaillé de la charte. Des exemplaires peuvent s'obtenir chez l'Imprimeur du Roi, Ottawa.